

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT KraftReiniger

Date de révision: 15.07.2015

Code du produit: 3009

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SANIT KraftReiniger

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	SANIT-Chemie	
	Reinigungsmittel und -geräte GmbH	
Rue:	Dieselstr. 38	
Lieu:	D-74211 Leingarten	
Téléphone:	+49 7131 902100	Téléfax: +49 7131 404360
e-mail:	info@sanit-chemie.de	
Interlocuteur:	Produktmanagement	Téléphone: 07131 90210-20
Internet:	www.sanit-chemie.de	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT KraftReiniger

Date de révision: 15.07.2015

Code du produit: 3009

Page 2 de 6

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
497-19-8	carbonate de sodium			1 - < 5 %
	207-838-8	011-005-00-2		
	Eye Irrit. 2; H319			
	Fatty alcohol ethoxilate			1 - < 5 %
			02-2119552461-55	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
97489-15-1	Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts			1 - < 5 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			1 - < 5 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface anioniques, parfums (Benzyl alcohol).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT KraftReiniger

Date de révision: 15.07.2015

Code du produit: 3009

Page 3 de 6

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur	
497-19-8	carbonate de sodium			
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³	

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide:	
Couleur:	vert	
Odeur:	nach Apfel	
pH-Valeur:		11,5
Modification d'état		
Point de fusion:		-5 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		ca 80 °C
Densité:		1,03 g/cm ³
Hydrosolubilité:		facilement soluble.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT KraftReiniger

Date de révision: 15.07.2015

Code du produit: 3009

Page 4 de 6

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium					
	orale	DL50	4090	Rat	IUCLID	
	cutanée	DL50	>2000	Lapin	ECHA	
	Fatty alcohol ethoxilate					
	orale	DL50	500 - 2000	Rat		
97489-15-1	Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts					
	orale	DL50	5000	Rat		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	orale	DL50	5050	rat		
	cutanée	DL50	12800	rat		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
497-19-8	carbonate de sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	265 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
	Fatty alcohol ethoxilate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
97489-15-1	Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	3,6 mg/l	96 h	Poecilia reticulata (Guppy)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	12,5	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1,2 mg/l				
	Toxicité bactérielle aiguë	(95,5 mg/l)					
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9640	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1400	48 h			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT KraftReiniger

Date de révision: 15.07.2015

Code du produit: 3009

Page 5 de 6

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
97489-15-1	Sulfonic acids, C13-17-sec-alkane, sodium salts			
	OECD Confirmatory Test	99 %		
	Mineralization (DOC)	87 %	6	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Code d'élimination des déchets - Produit

200399 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; autres déchets municipaux; déchets municipaux non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 2 % (20,6 g/l)

Prescriptions nationales
RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,8.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT KraftReiniger

Date de révision: 15.07.2015

Code du produit: 3009

Page 6 de 6

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)